



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 26 JUIN 2013

SPECIAL N ° 20 - JUIN 2013

UT DIRECCTE AUDE

SOMMAIRE

DIRECCTE

DIRECCTE 11

Décision - Décision relative à l'intérim des inspecteurs du travail du département de l'AUDE

..... 1



**Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social**

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi
(DIRECCTE)**

Unité Territoriale de l'Aude

Décision

**RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INTERIM DES INSPECTEURS DU TRAVAIL
DU DEPARTEMENT DE L'AUDE**

La Directrice régionale adjointe, chef de l'Unité territoriale de l'Aude de la DIRECCTE du Languedoc Roussillon,

VU le code du travail notamment ses articles R.8122-3 et R 8122-4

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier de l'inspection du travail ;

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DIRECCTE ;

VU l'arrêté interministériel du 23 juillet 2009 portant création et répartition de sections d'inspection du travail ;

VU les décisions du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon en date du 19 janvier 2012 et du 13 février 2012 relatives à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région Languedoc-Roussillon,

VU la précédente décision du 27 mai 2013 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail du département de l'Aude,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre de la prise des congés payés annuels, été 2013, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après ;

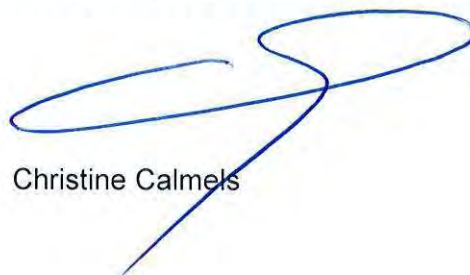
- L'intérim de la section 1 (Inspecteur du travail – Olivier Deblonde) est assuré par l'inspecteur du travail de la section 3 ; à savoir madame Evelyne Touret, et ce du 12 au 30 août 2013,
- L'intérim de la section 3 (Inspecteur du travail – Evelyne Touret) est assuré par l'Inspecteur du travail de la section 4 ; à savoir madame Sonia Perrier, et ce du 24 juin 2013 au 12 juillet 2013,
- L'intérim de la section 4 (inspecteur du travail – Sonia Perrier) est assuré par l'Inspecteur du travail de la section 3 ; à savoir madame Evelyne Touret, et ce du 5 août au 30 août 2013.

ARTICLE 2 :

La directrice régionale adjointe, chef de l'unité territoriale de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Carcassonne, le 24 juin 2013

La Directrice régionale adjointe,
Chef de l'Unité territoriale de l'Aude
de la DIRECCTE du Languedoc Roussillon



Christine Calmels